

**La Sentinelle du Jura**  
**2 juin 1872**  
(Archives départementales du Jura)

**Inondations dans le Jura**

RÉSUMÉ OFFICIEL.

Les inondations qui se sont produites les 26, 27 et 28 mai courant et qui ont atteint la crue exceptionnelle de 1852, ont causé de grands désastres dans l'arrondissement de Dole, notamment dans le canton de Chemin. Voici, par ordre de cantons, les dégâts signalés :

*Cantons de Chaumergy et de Chaussin.*

Rien de particulier à mentionner, si ce n'est que les abords du pont suspendu de Peseux, chemin n° 14, ont un peu souffert ; les eaux ont franchi une partie de la chaussée, mais sans faire de dégâts importants.

*Canton de Chemin.*

Dans ce canton, les pertes causées aux habitations, aux récoltes et aux chemins sont considérables. Comme nous l'avons dit jeudi, 35 maisons ont été emportées dans le village du Petit-Noir, par suite de la rupture d'une digue survenue le 28, à une heure du soir ; alors la masse des eaux du Doubs s'est précipitée dans la brèche et a balayé tout ce qui se trouvait sur leur passage et causé deux brèches, l'une à droite, l'autre à gauche du pont établi sur la morte de la Pastorelle pour le service du chemin n° 13.

M. Chenut s'est rendu sur les lieux avec M. le Sous-Préfet et un détachement de la garnison, dans la nuit du 28 au 29, pour aviser aux mesures à prendre d'urgence, puis M. le Préfet est parti le 29 pour porter des secours et des consolations aux victimes du désastre.

*Cantons de Dampierre, Dole et Gendrey.*

Aucun désastre n'a été signalé dans ces trois cantons. Dans les deux premiers, le Doubs a atteint une hauteur considérable, c'est-à-dire le même niveau qu'en 1852.

*Canton de Montbarrey.*

Au pont de Belmont, les perrés et quarts de cône de la rive droite ont beaucoup souffert ; ils ont même été détruits et emportés en partie, ainsi que les enrochements des piles.

*Canton de Montmirey.*

Aucun désastre.

*Canton de Rochefort.*

La crue n'est restée que de 0 m. 15 c. au-dessous du niveau de la chaussée établie aux abords du pont sur le Doubs, pour le service du chemin d'intérêt commun n° 26. Le courant a emporté le pied de la chaussée, entre le pont sur la rivière et le pont du canal du moulin et une partie de la rampe d'accès qui raccorde la chaussée avec l'ancien chemin d'Eclans.